



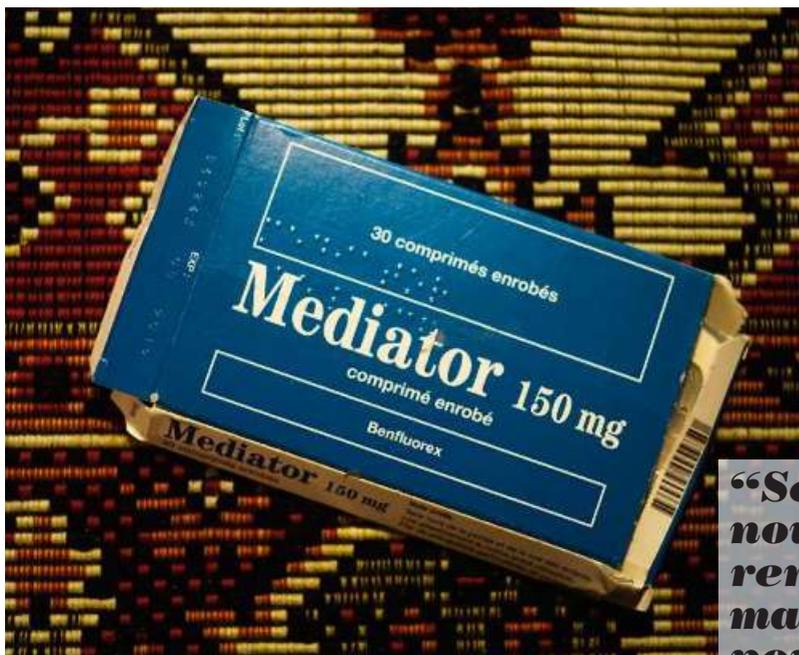
Danièle,
Martine et
Claudie unies
contre Servier.

MEDIATOR

“NOUS NOUS BATTRONS JUSQU’AU BOUT”

Alors que s’ouvre le 14 mai le premier procès contre le laboratoire Servier, les victimes se débattent dans les procédures judiciaires et expertises médicales sans fin. Mais résistent aux multiples pressions. Rencontre avec des combattantes.

ELLES NE S’ÉTAIENT JAMAIS RENCONTRÉES. Mais, à Toulouse, dans le salon de Pierrette Brunel décoré de tournesols en plastique, elles se rendent compte qu’elles ont beaucoup à partager. Pendant que Pierrette raconte son calvaire, ses deux ans de prise de Mediator, l’essoufflement dans les escaliers, les médecins qui lui disent « vous venez de perdre votre mari, c’est nerveux », la colère parce qu’on ne l’écoute pas, puis l’hospitalisation en urgence, l’opération pour lui poser deux valves dans le cœur parce que les siennes sont foutues, et la vie brisée, la solitude, le combat contre le laboratoire Servier, pendant qu’elle raconte tout ça, Martine Chatainier et Claudie Fontes hochent la tête. « Nos histoires sont toutes les mêmes ! », lance Martine. « C’est dur, vous savez », lâche Pierrette, pourtant pas femme à se plaindre, quarante-deux ans de carrière d’agent de service et seulement cinq cents jours d’arrêt, en comptant un an pour son opération du cœur. « Seule, c’est très dur. » Pierrette Brunel, 64 ans, devrait faire partie des victimes qui attaquent le laboratoire Servier, et son fondateur, Jacques Servier, lors du procès en citation directe qui doit avoir lieu le 14 mai devant le tribunal correctionnel de Nanterre. Un premier procès très attendu, pour « tromperie », où le laboratoire va devoir répondre pour dissimulation des effets secondaires de son antidiabétique vendu à 5 millions de malades entre 1976 et 2009, provoquant la mort de 1 320 d’entre eux, selon l’Inserm. Comme 80 % des victimes, Pierrette s’est vu prescrire du Mediator comme coupe-faim pour perdre quelques kilos. Enfin, pense-t-elle. « Mon généraliste ne m’a pas dit pourquoi, je lui faisais confiance », raconte-t-elle. Elle sort un paquet d’ordonnances et de résultats d’analyses prouvant qu’avant elle était en bonne santé. Cela n’a pas suffi pourtant.



VICTIMES DU MEDIATOR

minicrèche, où seraient aussi accueillis des personnes âgées et des enfants handicapés. En onze mois, elle perd 12 kilos. Mais développe très vite une fuite aortique. Le choc. Très fatiguée, elle abandonne son projet : « Et je n'ai pas retrouvé de travail depuis ! » En novembre 2009, quand le scandale du Mediator éclate, elle

contacte son avocate. « J'avais eu des doutes avant, mais mon cardiologue m'avait envoyée paître. » Pendant l'expertise, la cardiologue de Montpellier lui conseille d'arrêter le traitement qui lui permet de vivre avec sa valve abîmée. « Un mois plus tard, j'étais aux urgences. Cette experte avait l'air de ne rien comprendre aux valvulopathies dues au Mediator. »

La même cardiologue a expertisé Danièle, qui a pris du Mediator pendant plus de dix ans, de 1997 à 2008, pour un « dérèglement hormonal » au moment de la ménopause, prescription renouvelée de médecin en médecin... Exactement comme son amie de combat Claudie. Très fatiguée, il y a dix ans, elle s'entend dire qu'elle « déprime » suite à deux drames familiaux. Mais, en 2009, son généraliste repère un souffle au cœur. L'échographie cardiaque révèle des fuites à deux valves, dont l'une suffisamment grave pour qu'on l'opère. Mais, stupé, le rapport d'expertise estime que les dégâts sur cette valve opérée ne seraient pas

du au Mediator, alors qu'ils pourraient l'être pour l'autre ! « Au final, son préjudice serait moins grave que les nôtres. Comment est-ce possible ? », s'insurge Claudie. Problème : si Danièle a retrouvé les ordonnances grâce à son pharmacien, l'anatomopathologiste qui a analysé sa valve retirée refuse de lui envoyer le rapport, malgré trois courriers. Le CD de l'échographie, lui, a été perdu. « Si on n'a pas un médecin à ses côtés, l'énergie pour récupérer les documents, des moyens pour payer les expertises (1 600 euros pour l'instant), on finit par reculer. »

DANIÈLE NE RECLERA PAS, SOUTENUE PAR SES COPINES, par le député Gérard Bapt et par le D^r Irène Frachon. « Je suis consternée par la médiocrité de ce rapport », lui a écrit celle-ci. Au téléphone, la pneumologue de Brest explique : « Je n'ai aucun doute sur son cas. Les doubles valvulopathies inexplicables sont très rares. Or, dans 96 % des cas, le patient a été exposé au Mediator. Je vois passer beaucoup d'expertises et je suis préoccupée par le déni des cardiologues qui continuent à faire comme si les valvulopathies dues au Mediator n'existaient pas. Le premier cas date des années 70 et ils persistent à les attribuer à une autre cause. Cela fait quarante ans ! Vous êtes là au cœur du drame que vivent les victimes ! » « C'est tragique, dénonce également Gérard Bapt, qui a présidé à la commission d'enquête parlementaire sur le Mediator. C'est aux victimes d'apporter la preuve que le Mediator est responsable de leur maladie : or, les cardiologues sont mal à l'aise parce qu'ils n'ont rien vu pendant trente ans et Servier fait de l'obstruction au cas par cas. » Autour de la table, chez Pierrette Brunel, l'humeur pourtant reste combative. « J'ai vu mon mari mourir dans mes bras, d'un cancer dû à l'amiante, raconte-t-elle. Je me suis battue pendant dix ans pour que ce soit reconnu, et j'ai gagné. Je sais que ce sera une longue bataille. » ISABELLE DURIEZ

“Servier nous a rendues malades pour faire de l'argent. Nous voulons le toucher là où ça va lui faire mal : au portefeuille.”

(Martine)

Quand son avocate, Stella Bisseuil, a demandé une expertise médicale, Servier a exigé les preuves que sa cliente avait pris le Mediator en continu et n'avait pas d'antécédent cardiaque. « Ils font tout pour écarter le maximum de victimes, mais je ne me laisserai pas faire », dénonce Pierrette.

MARTINE CHATAINIER ET CLAUDIE FONTES ÉCOUTENT AVEC ATTENTION.

Elles sont passées par là, elles aussi, ainsi que Danièle Ribeira, atteinte comme Pierrette aux deux valves, mitrale et aortique. Toutes trois ont porté plainte au civil dans l'espoir d'obtenir réparation. « Servier nous a rendues malades pour faire de l'argent, nous voulons le toucher là où ça va lui faire mal : au portefeuille », explique Martine, 55 ans, ex-cadre dans le médico-social. « Il n'y a pas que l'argent, poursuit Claudie, 64 ans, éternelle militante, ex-syndicaliste et ex-élue de la ville de Toulouse, qui a pris du Mediator pendant treize ans, y compris après qu'on lui a découvert une fuite valvulaire en 1998. C'est pour nous trois un combat politique contre un système qui permet que, en croyant nous soigner, nous nous empoisonnions, que des pontes de la médecine soient payés par les laboratoires, que l'Afssaps ne réagisse pas malgré les alertes. Nous nous battons jusqu'au bout. » Danièle, 71 ans, de poursuivre : « Si les victimes ne se font pas connaître, si elles n'exigent pas que Servier paie, cela recommencera. Et le combat de la pneumologue Irène Frachon, qui a démontré, seule et contre tous, la dangerosité mortelle du Mediator, n'aura servi à rien. » Ces trois femmes pugnaces ont expérimenté de près la puissance de frappe du laboratoire Servier lorsqu'elles ont passé l'expertise médicale, fondamentale pour déterminer le lien entre leur maladie et le Mediator, et l'ampleur du préjudice subi. Martine raconte : « Servier a refusé que l'expertise se fasse à Toulouse. Cela devait donc se faire à Paris. La juge a contacté des cardiologues experts, et pour éviter tout conflit d'intérêt, leur a demandé s'ils avaient travaillé pour Servier. Le premier s'est refusé, le deuxième et le troisième aussi, le quatrième a demandé 2 000 euros. Alors l'expertise a été déplacée à Montpellier. Servier a tenté de récuser la nouvelle experte, sans succès. Les représentants du labo sont arrivés à quatre, avocats et médecins. Pendant quatre heures, ma vie a été décortiquée. Ils ont même essayé d'imputer ma fuite aortique à des problèmes psy parce que j'ai fait une analyse. » En réalité, Martine raconte une histoire tristement banale. En janvier 2008, alors en surpoids, elle se rend chez un endocrinologue qui lui prescrit du Mediator pour l'aider à maigrir. En pleine forme, elle est en train de monter la structure de ses rêves : une